

*En bleu : les modifications apportées par le S3 de Lille (parfois nécessaires pour comprendre celles spécifiques à la doc - en rouge .*

## **Thème 1 : Pour l'école, un plan ambitieux**

**2.1.4** Aux antipodes du socle commun, le SNES continue de réclamer une véritable réflexion sur ce qui doit être enseigné et de défendre un projet de culture commune avec des programmes construits en complémentarité, des objets d'étude communs qui permettraient de donner plus de sens aux savoirs, et qui intègre une réelle formation à l'information-documentation **avec en préalable un nombre suffisant de personnel pour la mettre en œuvre. Cette formation doit être assurée dans tous les établissements par des professeurs documentalistes, en collaboration avec les autres enseignants et donner lieu à une évaluation conjointe.**

### **2.1.5**

**Pour le SNES, c'est le système scolaire dans son ensemble qui doit être une priorité, même si les difficultés rencontrées par les élèves et les personnels des zones ghettoïsées nécessitent des mesures d'urgence afin que le dispositif d'éducation prioritaire ne soit plus qu'un dispositif transitoire.**

**Le congrès se prononce pour une terminologie unique de désignation de l'éducation prioritaire sur la base de critères objectifs, sociaux, et scolaires, nationaux et transparents avec un alignement des conditions de travail et de service les plus favorables, et avec affectation de personnels**

**Afin de faire face à une réelle ambition de qualification et de réussite de tous les élèves, un certain nombre de mesures quant aux conditions d'enseignement et de travail sont indispensables : [...]**

**- le recrutement d'enseignants documentalistes en nombre suffisant travaillant dans des CDI dignes de ce nom**

**[...]**

### **2.2.3.2**

Comment assurer **l'articulation** avec le collège, permettre l'adaptation au lycée, des choix pour le cycle terminal qui ne soient pas irréversibles et la connaissance des disciplines nouvelles ? Comment offrir des parcours plus divers ? Comment assurer le maintien de la voie technologique et de ses spécificités ?

**La classe de 2<sup>nde</sup> GT prépare les élèves à de nouvelles exigences, de nouveaux exercices , dans l'optique du bac ; de plus, elle joue un rôle crucial dans la construction des choix d'orientation ; elle est enfin la dernière étape où les élèves reçoivent massivement un enseignement commun.**

**La première urgence, pour la classe de 2<sup>nde</sup> GT, est à la diminution des effectifs par classe, condition indispensable au bon fonctionnement de cette classe telle que définie plus haut. L'importance des nouvelles méthodes de travail implique une place importante pour le travail en petits groupes et les heures dédoublées. Enfin, il faut une réflexion approfondie sur les programmes, les contenus, les pratiques nouvelles à mettre en oeuvre. Il faut assurer une meilleure cohérence avec les acquis du collège ; il faut aussi inciter à des pratiques innovantes.**

**En opposition à la mise en place d'un module d'information-documentation qui menacerait la définition hebdomadaire des services des enseignants-documentalistes, le Snes demande qu'une réelle formation à l'information, ancrée dans les enseignements disciplinaires, soit**

**assurée en collaboration entre enseignants-documentalistes et enseignants disciplinaires, sur des heures en classe dédoublée.**

[...]

**-l'information-documentation est un ensemble de savoirs et de savoir-faires qu'il faut développer dans le cadre des enseignements disciplinaires. Les programmes et les structures doivent le permettre.**

## **Thème 2 : Pour une autre politique publique, avec des personnels revalorisés**

### **3.1 Recrutements**

Le cadre de la RGPP et la volonté de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite ont des conséquences dramatiques sur les recrutements d'enseignants, de CPE et de CO-Psy.

**En documentation, avec le recrutement d'un seul enseignant pour trois partant en retraite, pour les COP un pour six, c'est l'existence même de ces métiers et de leurs missions qui est menacée.**

### **3.4 Formation initiale**

Il est nécessaire de réaffirmer avec force le principe d'une année pleine et entière de stage permettant une formation professionnelle de qualité et non pas un stage à temps plein avec compagnonnage. **L'alourdissement actuel du stage à 8 h pour les enseignants (16 h pour les CPE et professeurs documentalistes) est déjà très mal ressenti. Il faut revenir à un stage ne dépassant pas le 1/3 des obligations statutaires des titulaires et à une première année à mi service.**

### **4.2. Services et conditions de travail**

La question de la charge de travail reste une préoccupation essentielle: effectifs, établissements difficiles, temps de travail. Nous devons poursuivre notre bataille contre le recours aux heures supplémentaires. Nous proposons de confirmer les revendications sur nos services et le temps de travail élaborées au congrès de Clermont-Ferrand qui répondent aux exigences des personnels pour mieux travailler et faire face aux défis du système éducatif. Nous réaffirmons que la définition hebdomadaire du service ne saurait être mise en cause.

Quelles évolutions devons-nous faire prendre en compte, en particulier pour les enseignants documentalistes, les CPE et les CO-Psy ?

**Documentalistes : le SNES demande un allègement du service hebdomadaire qui tienne compte de la double fonction de gestion et de pédagogie du professeur documentaliste ainsi que la fin des contentieux statutaires (ISOE, HS). Pour cela, le service des certifiés en documentation doit être défini comme pour tous les certifiés par les décret de mai 1950. Il s'établirait à partir d'un coefficient multiplicateur de 1,5, ce qui aboutirait à un service de 27 h par semaine.**

**4.3.2.** La question des compléments de service devient très aiguë, en raison des suppressions d'emploi et de postes et en lien avec la réduction des horaires-élèves. Dans la continuité des revendications exposées au congrès de Clermont-Ferrand, le SNES réaffirme ses demandes concernant la suppression du recours au complément de service, **la non imposition du service en documentation** le respect de la qualification et de la discipline de recrutement, l'amélioration des dispositions statutaires sur le remplacement (service et affectation des TZR /).

### 4.3.3. La question du remplacement

Le SNES réaffirme l'entière portée des revendications des congrès antérieurs, particulièrement celui de Clermont-Ferrand.

**notamment la nécessité de faire effectuer les remplacements par des personnels titulaires. Il faut pour cela revendiquer un nombre suffisant de titulaires remplaçants (ainsi qu'un calibrage adéquat du nombre de TZR par zones, elles mêmes calibrées) et rendre la fonction attractive et non subie. Or, par la dégradation constante depuis 10 ans de la situation des TZR (affectations hors discipline, pression pour effectuer des remplacements « Robien » , affectations sur plusieurs établissements très éloignés, érosion continue des indemnités, ...), le ministère a conduit les collègues à exercer les missions de remplacement de façon contrainte ou comme choix par défaut. Pour remédier à cela, il faut dans un premier temps exiger le respect des textes actuels (décret de 1999, de 1950 pour les compléments de service **et de 1980 pour l'exercice en documentation**) et réaffirmer que la gestion des remplacements est de compétence rectorale, le recteur pouvant seul déclencher une suppléance ; puis réclamer une nouvelle note de service, cette fois-ci intégrée au décret de 1999 afin de lui conférer une valeur réglementaire.**

[...]

### 4.3.4 Reconversion

Des disciplines sont confrontées à des baisses importantes d'effectifs, baisses qui sont souvent organisées par l'institution elle-même, comme c'est le cas pour la filière technologique. L'administration utilise la culpabilisation, les pressions, voire la mise en demeure sur les collègues pour leur faire accepter des services hors de leur discipline de recrutement (Génies en Technologie, **Russe en Documentation, etc**). **L'action juridique est longue et n'a permis que des succès partiels** (limitation à un complément de service dans une autre discipline d'au maximum 9 h pour un certifié).

Certains collègues seraient pourtant demandeurs d'une reconversion choisie, avec formation «lourde» et attribution de bonifications pour la première affectation, ce qui commence à être mis en place dans l'académie de Lille, mais avec des dérives (information confidentielle, sélection par les IPR, discrimination à l'âge). **D'autres font « office de » depuis des années, mais l'officialisation de leur reconversion est refusée par les IPR, moins regardants et critiques à l'égard des affectations forcées de TZR hors discipline. C'est le cas en documentation. La reconversion ne doit pas relever de la seule décision d'une GRH. Elle ne doit pas se faire systématiquement vers la documentation. Il faut qu'elle reste à la marge, la priorité étant le recrutement par concours. Elle doit s'effectuer dans un cadre identifié dont les modalités doivent être transparentes contrairement aux pratiques actuelles.**

[...]

### 4.5 L'évaluation des personnels

**Pour la documentation : l'écart qui va croître entre l'inspection vie scolaire et le haut niveau de qualification exigé par le Master, rend d'autant plus urgente notre demande d'une inspection spécifique.**